L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE D CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 30 AOUT. 1870.

Proclamation du Président.

Le président Grant vient de lancer la proclamation suivante:

Attendu qu'un état de guerre existe maintenant entre la France d'une part, la Confédération de l'Allemagne du Nord et ses alliés de l'autre,

Attendu que les Etats-Unis sont en rapports d'amitié avec toutes les puissances contendantes et avec les personnes habitant les domaines respectifs,

Attendu que les lois des Etats-Unis, sans limiter la libre expression d'opinion et sympathie, ni la fabrication ouverte ou vente d'armes et munitions de guerre, peuvent néanmoins à toutes personnes se trouvant dans leur territoire et soumises à leur juridiction, le devoir d'une neutralité partiale pendant l'existence du conflit. En conséquence, moi, Ulysse S. Grant, président des Etats-Unis, afin d'assurer la neutralité des Etats-Unis et de leurs citoyens, et des personnes dans leurs territoire et juridiction, et de faire exécuter les actes afin que toutes personnes étant prévenues de la tenir générale des lois et traités des Etats-Unis à cet égard, ont ainsi mises en garde contre une violation quelconque desdits lois et traités, déclare et proclame par les présentes que, par l'acte passé le 20 avril 1818, intitulé communément sous le nom de loi de neutralité, les actes suivants sont interdits et seront punissables, dans le territoire et la juridiction des Etats-Unis, savoir:

Accepter et exercer une commission pour servir l'un ou l'autre des dits belligérants, sur terre ou sur mer, contre l'autre belligérant.

Se soudoier ou entrer au service de l'un ou l'autre des dits belligérants, comme soldat, soldat de marine ou marin à bord de tout navire de guerre, lettre de marque ou corsaire.

Louer ou engager une autre personne pour servir ou entrer elle-même au service de l'un ou de l'autre des dits belligérants, comme soldat de marine ou marin à bord de tout navire de guerre, lettre de marque ou corsaire.

Louer une autre personne pour aller dans les limites ou la juridiction des Etats-Unis avec l'intention d'entrer au service comme il est décrit ci-dessus;

Engager toute personne pour aller dans les limites des Etats-Unis, avec l'intention d'entrer au service comme il est décrit ci-dessus dans le but de recevoir ou de faire recevoir à bord de tout navire de guerre, lettre de marque ou corsaire, aucun des dits belligérants, aucun citoyen ou sujets de l'un ou l'autre des belligérants, se trouvant passagèrement aux Etats-Unis;

Equiper et armer, ou tenter d'équiper et armer, ou procurer les moyens d'équiper et armer, ou participer sciemment dans l'équipement et l'armement d'un navire ou l'aussant soit employé au service de l'un ou l'autre des belligérants;

Omettre ou délivrer une commission dans le territoire ou juridiction des Etats-Unis, pour tout navire ou vaisseau armé ou étre employé comme il est dit ci-dessus;

Accroître ou augmenter, ou aider à accroître ou augmenter, ou attrait sciemment que l'accroissement ou l'augmentation des forces de tout navire de guerre, croiseur, ou vaisseau armé au service de l'un ou l'autre des belligérants, ou sciemment aide ou encourage de l'un ou l'autre, en augmentant le nombre ou changeant la force de tel navire de guerre, croiseur ou vaisseau armé par des additions faites en ce lieu, et destinées à cet effet;

Commettre ou mettre sur pied, ou continuer ou prendre les moyens de toute addition ou entreprise militaire devant être fabriquée ou préparée des Etats-Unis contre le territoire ou propriétés des Etats-Unis, ou contre le territoire ou les domaines de deux belligérants.

Après avoir ainsi énuméré les actes interdits par la loi de neutralité, le Président se réfère aux assurances qui lui ont été données par les gouvernements de France et d'Allemagne, concluant leur intention de respecter les propriétés des neutres, et la déclaration du congrès de Paris de 1856, abolissant la course.

Une lettre du général Turr.

Berne, 4 août.

Le général Turr a communiqué à la *Correspondance du Nord-Est* une lettre qu'il a adressée au comte de Bismark au sujet des relations actuelles. Cette lettre est d'une grande gravité. Nous en extrayons les lignes suivantes:

M. comte de N. Est le comte Bismark de Schönhausen.

Votre Excellence se rappelle certainement les pourparlers des 10 et 11 juin 1866, entre de simples mais nous avons discuté ensemble les éventualités de la guerre qui était imminente entre la France et moi. Vous me disiez: "Ah! si l'Empereur Napoléon ne voulait, la guerre serait si facile et pourrait, sans aucune difficulté, entre la Belgique, le Luxembourg et la ligne frontière des Etats-Unis, sans aucun *règlement de la ligne.*

Il observe qu'il n'est emparrassé ni de mon indépendance, qu'il n'appartient tout entier et qu'il sera dans la patrie, et que son bras était encore ainsi fort que son intérêt est aujourd'hui que votre Excellence ne refuserez de la défendre si vous vous en sentez le retour du courrier.

C'est à dire cet espoir qui va combler mon général, comptant aux jours d'autrefois avec vous.

Turr.

La Presse et *vice l'Empereur*:

— On lit dans le *Journal officiel*:

Le commissariat de la guerre prescrivit un emprunt plus de 2 millions de carabines pour le fusil dont vont être armées les autres départements.

Malgré cet emprunt passablement considérable, elle organise, dans un grand nombre de localités, de nouveaux ateliers spécialement affectés à la fabrication de ces cartouches, de manière à ne trouver en aucune de faire face à toute éventualité.

— On a communiqué au *Figaro* la lettre qui suit:

Montvilliers (Ardennes) 29 juillet 1870.

Mon cher ami,

Merci de votre petit mot.

Je suis trop vieux (on ne veut plus de nos épées).

Je suis trop bête, on ne veut plus de ma plume.

Mais j'ai le droit de disposer de ce qui m'appartient. Je vous donne de mettre ce cela veut et tout ce qu'il contient à la disposition du préfet des Ardennes pour y installer une ambulance.

Nos soldats seront dans cette belle résidence de l'air et de beaux ombrages.

A vous de tout cœur.

LE DUCHE DOMBLES TRANCHE.—Le nommé Gardien est transféré sur la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, et longtemps je désirerais, à cette fin, être emprisonné. C'est une des grandes conquêtes de siècle.

LA MORTE D'UN CHEF.—Le *Louisiana Democrat* dit: Nous apprenons quelque chose que possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la célèbre la couture de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 97 et 118 Canal.—cp

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 29 août 1870.

Le marché monétaire n'a pas varié. Il y a forte demande d'escomptes dans les banques et dans les rues, mais la place n'est pas plus difficile qu'elle l'était la semaine dernière. Les billets hypothécaires se font facilement; les capitalistes, cependant, n'acceptent le papier de commerce qu'à des taux exigeants.—Dans les rues, les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, sont cotés à 1 1/4 à 1 1/2 pour cent par mois et les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales, à 1 1/2 à 2 1/4; les billets disponibles à 10 à 12 par an le No 1 et 13 à 15 le No 2.

L'or a ouvert à 115 3/4 à 116 contre 116 3/8 à New York. Après s'être vendu à 116 1/4 et à 115 3/4, il a fermé à 116 à 116 1/4 contre 116 1/2 à New York. Les opérations embrassent $10,000 à 115 3/4, à 116, $4,000 et $5,000 à 116, $15,000 à 116 1/4, $10,000 à 116 1/8 à 116 1/4, $4,000, $5,000, $7,000 et $10,000 à 116 1/4.—Dans l'argent, $1,000, en demi-piastres américaines, ont changé de mains à 111.

Le change américain est presque inquiété. On n'a presque pas offert de sterling de commerce. Les seules ventes que nous ayons entendu mentionner sont un ou deux petits montants de banque à 129 1/4 à soixante jours et 132 à vue. Le sterling est coté nominal à 130 à 127 le bon commencement à vue. Le commercial No 1 et clear et 129 à 130 le change de banque.

Le change américain a été rare et très ferme. Les banques ont fait ajouté aux taux de 1/8 de prime sur d'elles, cependant, a exigé 1/2. Les ventes sont: $15,000 en change de commerce, à vue, sur New-York, à 1/16 de prime; $20,000 à 1/4, $20,000 et $25,000 de banque à 5/16.

Dans ces actions, la seule vente annoncée est de 50 actions de la Compagnie de levées de la Vallée du Mississippi à $2 50.

$2000 de nouveaux bonds sont pour cent de la ville ont changé de mains à 70 1/2 et $6000 à 71 à 71 1/4.

Une vente de $300 de certificats 7-30 de la ville s'est faite à 73 1/2. Les courtiers ont acheté ces mandats à 72 à 72 1/2 et ceux de l'agence locale à 83 à 84; ils ont vendu les premiers à 74 à — et les seconds à 85.

$8,000 et $1,000 de mandats de la police métropolitaine se sont vendues à 48 et une somme moins forte à 48 1/4; $631 nouveaux bons de la ville de Pilla. à 87 1/2, et $2,000 d'anciens à 87 1/2. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 73 cts.; les nouveaux et les métropolitains à 87 1/2 à 88; ils ont vendu les premiers à — à 74 et les seconds à 88 à 88 1/2.

Les billets de la ville n'ont pas changé. Les commissaires ont offert $600 sans preneurs.

Le nouveau bateau à vapeur "Col. B. Cage," fera le service de la Rivière Rouge et touchera à Alexandrie. Il quittera le Canal Harvey à 8 heures du matin et arrivera au quai en huit heures.

Toutes les lettres devront être adressées au Glass Bay 1851, N. O. P. O.

Conditions—Fret par jour, $15 par semaine, $60 par mois. Les enfants et les domestiques paieront moitié prix. Pour plus de détails s'adresser à M. Ed. Duclous, 77 rue Carondelet, au 2me.

E. MARIOTT,
Propriétaire.

31mai—3m

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 31.

Entre les rues Canal et Bourbon.

LOUIS CHAPLAIN,
Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et tous les grands vins de choix.

Les Soupers, Dîners, Repas de Noces, etc, y sont fournis sans délai. Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres bien garnies se trouvent par-dessus. Les meubles étant neufs viennent d'être achetés.

14 mai—1an

B. PHILIBERT,

HOTEL-RESTAURANT.

30juil—1m 012 MANDEVILLE.

CRESCENT HOTEL

A LA BAIE ST-LOUIS.

AUGUSTE PINO, Gérant.

Cet établissement, aux vastes dépendances, se trouve le point le plus charmant et le plus agréable de la Baie St Louis—les personnes peuvent y être facilement reçues—les familles, quelque soit le nombre de leurs membres, auront des salles qui sont bien nombreuses et les personnes seules, ne sauraient trouver aucun autre établissement des dimensions aussi grandes. Les maisons particulières sont soumettre qui y sont distribuées de telle sorte qu'elles sont isolées les unes des autres; les autres sont logées d'une manière très confortable et très agréable aussi. Autres avantages qui seront: Marché fait à la Nouvelle-Orléans, et par conséquent, viandes, légumes et fruits de la meilleure qualité—nombre de maisons d'eau—on ne se reconnaîtra que la qualité autant que par la quantité, service de malle—a faire regretter aux avenants et disposés à faire regretter aux avenants et disposés à faire regretter ordinaire à la ville. Une belle salle de bal en est à rapporter ici. Un marché fait d'abord à l'ouverture, mais plus tard dans la journée, les bas prix ne sont accordés plus librement, et à la fin du jour, le traitement n'a été tout à fait actif et à amener des ventes qui ont fourni le montant mal cité plus haut. On a dit qu'il fournit aux 94 du middling à 17 3/4 c le fait est qu'on a offert quelques centièmes ont avancés de plus de 1/4 c. Les sapphire, les bonnes dans les yeux, en général, de recevoir comme *Le voyageur dans un regiment de ligne*, et est cela possible, et qu'il doit de passer la frontière dans *un autre regiment le 8e de ligne*.

Il observe qu'il n'est emparrassé ni de mon indépendance, qu'il n'appartient tout entier et qu'il sera dans la patrie, et que son bras était encore ainsi fort que son intérêt est aujourd'hui que votre Excellence ne refuserez de la défendre si vous vous en sentez le retour du courrier.

C'est à dire cet espoir qui va combler mon général, comptant aux jours d'autrefois avec vous.

Turr.

La Presse et *vice l'Empereur*:

— On lit dans le *Journal officiel*:

Le commissariat de la guerre prescrivit un emprunt plus de 2 millions de carabines pour le fusil dont vont être armées les autres départements.

Malgré cet emprunt passablement considérable, elle organise, dans un grand nombre de localités, de nouveaux ateliers spécialement affectés à la fabrication de ces cartouches, de manière à ne trouver en aucune de faire face à toute éventualité.

— On a communiqué au *Figaro* la lettre qui suit:

Montvilliers (Ardennes) 29 juillet 1870.

Mon cher ami,

Merci de votre petit mot.

Je suis trop vieux (on ne veut plus de nos épées).

Je suis trop bête, on ne veut plus de ma plume.

Mais j'ai le droit de disposer de ce qui m'appartient. Je vous donne de mettre ce cela veut et tout ce qu'il contient à la disposition du préfet des Ardennes pour y installer une ambulance.

Nos soldats seront dans cette belle résidence de l'air et de beaux ombrages.

A vous de tout cœur.

LE DUCHE DOMBLES TRANCHE.—Le nommé Gardien est transféré sur la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, et longtemps je désirerais, à cette fin, être emprisonné. C'est une des grandes conquêtes de siècle.

Proclamation du Président.

Le président Grant vient de lancer la proclamation suivante:

Attendu qu'un état de guerre existe maintenant entre la France d'une part, la Confédération de l'Allemagne du Nord et ses alliés de l'autre,

Attendu que les Etats-Unis sont en rapports d'amitié avec toutes les puissances contendantes et avec les personnes habitant les domaines respectifs,

Attendu que les lois des Etats-Unis, sans limiter la libre expression d'opinion et sympathie, ni la fabrication ouverte ou vente d'armes et munitions de guerre, peuvent néanmoins à toutes personnes se trouvant dans leur territoire et soumises à leur juridiction, le devoir d'une neutralité partiale pendant l'existence du conflit. En conséquence, moi, Ulysse S. Grant, président des Etats-Unis, afin d'assurer la neutralité des Etats-Unis et de leurs citoyens, et des personnes dans leurs territoire et juridiction, et de faire exécuter les actes afin que toutes personnes étant prévenues de la tenir générale des lois et traités des Etats-Unis à cet égard, ont ainsi mises en garde contre une violation quelconque desdits lois et traités, déclare et proclame par les présentes que, par l'acte passé le 20 avril 1818, intitulé communément sous le nom de loi de neutralité, les actes suivants sont interdits et seront punissables, dans le territoire et la juridiction des Etats-Unis, savoir:

Accepter et exercer une commission pour servir l'un ou l'autre des dits belligérants, sur terre ou sur mer, contre l'autre belligérant.

Se soudoier ou entrer au service de l'un ou l'autre des dits belligérants, comme soldat, soldat de marine ou marin à bord de tout navire de guerre, lettre de marque ou corsaire.

Louer ou engager une autre personne pour servir ou entrer elle-même au service de l'un ou de l'autre des dits belligérants, comme soldat de marine ou marin à bord de tout navire de guerre, lettre de marque ou corsaire.

Louer une autre personne pour aller dans les limites ou la juridiction des Etats-Unis avec l'intention d'entrer au service comme il est décrit ci-dessus;

Engager toute personne pour aller dans les limites des Etats-Unis, avec l'intention d'entrer au service comme il est décrit ci-dessus dans le but de recevoir ou de faire recevoir à bord de tout navire de guerre, lettre de marque ou corsaire, aucun des dits belligérants, aucun citoyen ou sujets de l'un ou l'autre des belligérants, se trouvant passagèrement aux Etats-Unis;

Equiper et armer, ou tenter d'équiper et armer, ou procurer les moyens d'équiper et armer, ou participer sciemment dans l'équipement et l'armement d'un navire ou l'aussant soit employé au service de l'un ou l'autre des belligérants;

Omettre ou délivrer une commission dans le territoire ou juridiction des Etats-Unis, pour tout navire ou vaisseau armé ou étre employé comme il est dit ci-dessus;

Accroître ou augmenter, ou aider à accroître ou augmenter, ou attrait sciemment que l'accroissement ou l'augmentation des forces de tout navire de guerre, croiseur, ou vaisseau armé au service de l'un ou l'autre des belligérants, ou sciemment aide ou encourage de l'un ou l'autre, en augmentant le nombre ou changeant la force de tel navire de guerre, croiseur ou vaisseau armé par des additions faites en ce lieu, et destinées à cet effet;

Commettre ou mettre sur pied, ou continuer ou prendre les moyens de toute addition ou entreprise militaire devant être fabriquée ou préparée des Etats-Unis contre le territoire ou propriétés des Etats-Unis, ou contre le territoire ou les domaines de deux belligérants.

Après avoir ainsi énuméré les actes interdits par la loi de neutralité, le Président se réfère aux assurances qui lui ont été données par les gouvernements de France et d'Allemagne, concluant leur intention de respecter les propriétés des neutres, et la déclaration du congrès de Paris de 1856, abolissant la course.

Une lettre du général Turr.

Berne, 4 août.

Le général Turr a communiqué à la *Correspondance du Nord-Est* une lettre qu'il a adressée au comte de Bismark au sujet des relations actuelles. Cette lettre est d'une grande gravité. Nous en extrayons les lignes suivantes:

M. comte de N. Est le comte Bismark de Schönhausen.

Votre Excellence se rappelle certainement les pourparlers des 10 et 11 juin 1866, entre de simples mais nous avons discuté ensemble les éventualités de la guerre qui était imminente entre la France et moi. Vous me disiez: "Ah! si l'Empereur Napoléon ne voulait, la guerre serait si facile et pourrait, sans aucune difficulté, entre la Belgique, le Luxembourg et la ligne frontière des Etats-Unis, sans aucun *règlement de la ligne.*

Il observe qu'il n'est emparrassé ni de mon indépendance, qu'il n'appartient tout entier et qu'il sera dans la patrie, et que son bras était encore ainsi fort que son intérêt est aujourd'hui que votre Excellence ne refuserez de la défendre si vous vous en sentez le retour du courrier.

C'est à dire cet espoir qui va combler mon général, comptant aux jours d'autrefois avec vous.

Turr.

La Presse et *vice l'Empereur*:

— On lit dans le *Journal officiel*:

Le commissariat de la guerre prescrivit un emprunt plus de 2 millions de carabines pour le fusil dont vont être armées les autres départements.

Malgré cet emprunt passablement considérable, elle organise, dans un grand nombre de localités, de nouveaux ateliers spécialement affectés à la fabrication de ces cartouches, de manière à ne trouver en aucune de faire face à toute éventualité.

— On a communiqué au *Figaro* la lettre qui suit:

Montvilliers (Ardennes) 29 juillet 1870.

Mon cher ami,

Merci de votre petit mot.

Je suis trop vieux (on ne veut plus de nos épées).

Je suis trop bête, on ne veut plus de ma plume.

Mais j'ai le droit de disposer de ce qui m'appartient. Je vous donne de mettre ce cela veut et tout ce qu'il contient à la disposition du préfet des Ardennes pour y installer une ambulance.

Nos soldats seront dans cette belle résidence de l'air et de beaux ombrages.

A vous de tout cœur.

LE DUCHE DOMBLES TRANCHE.—Le nommé Gardien est transféré sur la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, et longtemps je désirerais, à cette fin, être emprisonné. C'est une des grandes conquêtes de siècle.

Hôtels.—Restaurants.—Cafés.

HOTEL BARNES,

AU MISSISSIPPI CITY.

J. D. MAYER & CO.....PROPRIÉTAIRES.

L'ouverture en aura lieu le 10 juin 1870.

Un "Brass band" (instrumenta en cuivre) sera attaché à cet établissement à cordes, et qui complète le corps de musiciens.

Il y aura constamment un sloop, pour transporter, aux îles voisines, les amateurs de pêche, etc.

Par suite d'arrangements conclus, l'hôtel aura toujours abondamment fourni de poissons, de légumes, de fruits et de lait pur.

La cuisine sera l'objet d'une attention particulière.

Les propriétaires ne négligeront rien pour rendre agréable le séjour de cet établissement bien connu.

Par mois.....$65 00
Par semaine.....20 00
Par jour.....3 00
Moitié prix pour les enfants et les domestiques.
31mai—1an

Hôtel de la Grande'Isle—Bord du Golfe—Louisiane.

Le soussigné ouvrira cet Hôtel le 4 juin 1870.

Il n'a rien épargné pour en faire le premier en droit de bains du Sud. La pureté de l'atmosphère, les brises qu'on y respire, l'abondance du poissons qu'on y trouve n'ont pas besoin d'éloges. La salle de billard et le salon de rafraîchissements sont vastes et bien aérés. L'établissement est pourvu de tout ce que le pays fournit de plus recherché et tient constamment à la disposition des personnes des embarcations et des yachts pour les parties de pêche et les parties de plaisir.

Le nouveau bateau à vapeur "Col. B. Cage," fera le service de la Rivière Rouge et touchera à Alexandrie. Il quittera le Canal Harvey à 8 heures du matin et arrivera au quai en huit heures.

Toutes les lettres devront être adressées au Glass Bay 1851, N. O. P. O.

Conditions—Fret par jour, $15 par semaine, $60 par mois. Les enfants et les domestiques paieront moitié prix. Pour plus de détails s'adresser à M. Ed. Duclous, 77 rue Carondelet, au 2me.

E. MARIOTT,
Propriétaire.

31mai—3m

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 31.

Entre les rues Canal et Bourbon.

LOUIS CHAPLAIN,
Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et tous les grands vins de choix.

Les Soupers, Dîners, Repas de Noces, etc, y sont fournis sans délai. Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres bien garnies se trouvent par-dessus. Les meubles étant neufs viennent d'être achetés.

14 mai—1an

B. PHILIBERT,

HOTEL-RESTAURANT.

30juil—1m 012 MANDEVILLE.

CRESCENT HOTEL

A LA BAIE ST-LOUIS.

AUGUSTE PINO, Gérant.

Cet établissement, aux vastes dépendances, se trouve le point le plus charmant et le plus agréable de la Baie St Louis—les personnes peuvent y être facilement reçues—les familles, quelque soit le nombre de leurs membres, auront des salles qui sont bien nombreuses et les personnes seules, ne sauraient trouver aucun autre établissement des dimensions aussi grandes. Les maisons particulières sont soumettre qui y sont distribuées de telle sorte qu'elles sont isolées les unes des autres; les autres sont logées d'une manière très confortable et très agréable aussi. Autres avantages qui seront: Marché fait à la Nouvelle-Orléans, et par conséquent, viandes, légumes et fruits de la meilleure qualité—nombre de maisons d'eau—on ne se reconnaîtra que la qualité autant que par la quantité, service de malle—a faire regretter aux avenants et disposés à faire regretter ordinaire à la ville. Une belle salle de bal en est à rapporter ici. Un marché fait d'abord à l'ouverture, mais plus tard dans la journée, les bas prix ne sont accordés plus librement, et à la fin du jour, le traitement n'a été tout à fait actif et à amener des ventes qui ont fourni le montant mal cité plus haut. On a dit qu'il fournit aux 94 du middling à 17 3/4 c le fait est qu'on a offert quelques centièmes ont avancés de plus de 1/4 c. Les sapphire, les bonnes dans les yeux, en général, de recevoir comme *Le voyageur dans un regiment de ligne*, et est cela possible, et qu'il doit de passer la frontière dans *un autre regiment le 8e de ligne*.

Il observe qu'il n'est emparrassé ni de mon indépendance, qu'il n'appartient tout entier et qu'il sera dans la patrie, et que son bras était encore ainsi fort que son intérêt est aujourd'hui que votre Excellence ne refuserez de la défendre si vous vous en sentez le retour du courrier.

C'est à dire cet espoir qui va combler mon général, comptant aux jours d'autrefois avec vous.

Turr.

La Presse et *vice l'Empereur*:

— On lit dans le *Journal officiel*:

Le commissariat de la guerre prescrivit un emprunt plus de 2 millions de carabines pour le fusil dont vont être armées les autres départements.

Malgré cet emprunt passablement considérable, elle organise, dans un grand nombre de localités, de nouveaux ateliers spécialement affectés à la fabrication de ces cartouches, de manière à ne trouver en aucune de faire face à toute éventualité.

— On a communiqué au *Figaro* la lettre qui suit:

Montvilliers (Ardennes) 29 juillet 1870.

Mon cher ami,

Merci de votre petit mot.

Je suis trop vieux (on ne veut plus de nos épées).

Je suis trop bête, on ne veut plus de ma plume.

Mais j'ai le droit de disposer de ce qui m'appartient. Je vous donne de mettre ce cela veut et tout ce qu'il contient à la disposition du préfet des Ardennes pour y installer une ambulance.

Nos soldats seront dans cette belle résidence de l'air et de beaux ombrages.

A vous de tout cœur.

LE DUCHE DOMBLES TRANCHE.—Le nommé Gardien est transféré sur la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, et longtemps je désirerais, à cette fin, être emprisonné. C'est une des grandes conquêtes de siècle.

Hôtels.—Restaurants.—Cafés.

HOTEL BARNES,

AU MISSISSIPPI CITY.

J. D. MAYER & CO.....PROPRIÉTAIRES.

L'ouverture en aura lieu le 10 juin 1870.

Un "Brass band" (instruments